

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2025

Convocation du 09/12/2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 19

L'An deux mille vingt-cinq, le seize du mois de décembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de décembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille et DUDÉ Maïté.

Secrétaire de séance : M. GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas

DCM2025-12-140 **Tourbière des Loges – Plan de gestion 2026-2035 :**
Acte 8.8 : Domaine et compétence par thèmes – Environnement

Monsieur le Maire rappelle que l'étude d'élaboration du plan de gestion de la tourbière des Loges a été engagée en 2023 et portée par le PNR Loire-Anjou-Touraine en prestation avec le bureau d'études Ouest Aménagement SCOP.

Trois comités de pilotage, un comité technique, ainsi que deux réunions avec les propriétaires ont permis de suivre et valider les différentes étapes d'élaboration du nouveau plan de gestion.

Le plan de gestion proposé portera sur une superficie totale de 34,99 hectares qui constituera le périmètre d'application.

Il s'étalera sur une période de dix ans et est décomposé temporellement comme suit :

- **2026 à 2029** : premier bloc de quatre années pour la mise en œuvre du plan de gestion ;
- **2030** : évaluation à mi-parcours du plan de gestion ;
- **2031 à 2034** : deuxième bloc de quatre années pour la mise en œuvre du plan de gestion ;
- **2035** : évaluation finale du plan de gestion.

Le nouveau plan de gestion comporte les quatre enjeux suivants :

- Enjeu 1 : Conservation et protection du patrimoine naturel ;
- Enjeu 2 : Connaissance du patrimoine naturel ;
- Enjeu 3 : Pédagogiques et socioculturels ;
- Enjeu 4 : Gouvernance partagée.

En termes de priorités pour la période 2026-2035, le plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la tourbière des Loges s'est fixé sept objectifs à long terme (OLT) déclinés en quinze objectifs opérationnels (OO) et vingt-quatre opérations.

N° de l'OLT	Libellé de l'objectif à long terme (OLT)
OLT 1	Préserver la diversité du complexe d'habitats patrimoniaux, leur bon état de conservation et maintenir la diversité biologique
OLT 2	Suivre la réponse du site aux actions mises en œuvre à travers des groupes indicateurs et paramètres environnementaux
OLT 3	Construire et étendre une stratégie foncière et de protection du site pour constituer une entité de gestion cohérente
OLT 4	Développer les connaissances et outils utiles à la compréhension du fonctionnement de la tourbière
OLT 5	Développer les connaissances afin de définir des indicateurs de suivi de l'évolution de la tourbière
OLT 6	Sensibiliser sur les intérêts du site et sur les pratiques de gestion
OLT 7	Assurer le suivi technique et administratif de la gestion du site

La mise en œuvre des actions du plan de gestion de l'ENS de la tourbière des Loges sera répartie entre différents maîtres d'ouvrage, à savoir : le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, la commune de Brain-sur-Allonnes, la Fédération des chasseurs et la Ligue pour la Protection des Oiseaux d'Anjou.

La coordination et le suivi du plan de gestion seront assurés par le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage).

Considérant que le plan de gestion 2026-2035 proposé par les gestionnaires de l'ENS contribue à maintenir et optimiser l'intérêt écologique du site ainsi que son potentiel d'accueil.

Considérant que le plan de gestion proposé pour la période 2026-2035 permet la conservation des espèces patrimoniales et protégées (faune et flore), ainsi que la protection des habitats naturels menacés, justifiant le statut du site en tant qu'Espace Naturel Sensible.

Considérant que l'application du plan de gestion sur un Espace Naturel Sensible de Maine-et-Loire est obligatoire pour bénéficier des aides du Département.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

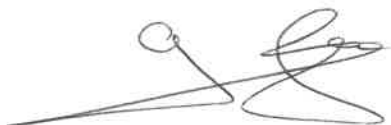
Approuve le plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la tourbière des Loges, pour la période 2026-2035 ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS de la tourbière des Loges ;

Autorise Monsieur le Maire de la commune de Brain-sur-Allonnes à solliciter les subventions auprès de l'Union européenne, du Conseil régional des Pays de la Loire, du Conseil départemental du Maine-et-Loire, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et d'autres financeurs publics et privés permettant de financer les opérations définies dans le plan de gestion sur l'Espace Naturel Sensible de la tourbière des Loges ;

Sollicite l'assistance du PNR Loire-Anjou-Touraine, gestionnaire de l'ENS, pour l'accompagnement sur la mise en œuvre et le suivi du plan de gestion 2026-2035.

**Le secrétaire,
Nicolas GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES**



**Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER**



Envoyé en préfecture le 13/01/2026

Reçu en préfecture le 13/01/2026

Publié le



ID : 049-214900417-20251216-DCM2025_12_140-DE